

Compte financier 2025 - UBS

Le conseil d'administration

*Vu les articles R719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R719-102 et R719-104 ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210, 211, 212 et 214 ;
 Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
 Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;*

Après en avoir délibéré,

Article 1. Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 127.4 ETPT, dont 834.2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 293.3 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 108 305 289 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 87 511 487 € personnel
 - o 15 590 521 € fonctionnement et intervention
 - o 5 203 281 € investissement
- 108 487 239 € de crédits de paiement dont :
 - o 87 507 660 € personnel
 - o 14 737 593 € fonctionnement et intervention
 - o 6 241 986 € investissement
- 109 779 739 € de recettes
- 1 292 500 € de solde budgétaire

Article 2. Le conseil d'administration approuve également les éléments d'exécution comptable suivants :

- 2 606 999 € de variation de trésorerie
- - 433 954 € de résultat patrimonial
- 2 145 981 € de capacité d'autofinancement
- - 1 502 985 € de variation de fonds de roulement

Article 3. Le conseil d'administration décide :

- D'affecter le résultat déficitaire à hauteur de 433 954 € au compte 119 (report à nouveau solde débiteur) en report à nouveau,
- De diminuer les réserves de l'établissement (compte 10682) pour solder le compte de report à nouveau 119.

Documents en annexe :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	31	Pour : 23
Membres présents :	13	Contre : 0
Membres représentés :	10	Abstentions : 0

Visa du président, David MENIER
 Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

